

- **VILLE de VALOGNES** -

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 DÉCEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-DEUX du mois de DÉCEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, M. Jean-Louis VALENTIN, Mmes Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mme Maryline MEYNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme SANSON), M. Édouard ROULLAND, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme DENNEBOUY), Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale (pouvoir à M. RODRIGUEZ).

Absente : Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère municipale.

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/12/2016
Date d'affichage : 16/12/2016
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 DÉCEMBRE 2016 À 20 heures.

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Communications et informations diverses.*
 - ✓ *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2016.*
 - ✓ *Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
1. Contrat de pôle de services – dépôt d'un dossier de candidature auprès du Conseil Départemental de la Manche.
 2. Dispositions relatives au Personnel territorial.
 3. Attribution d'une subvention à titre exceptionnel.
 4. Passation d'une convention avec LECLERC pour la fourniture de carburant.
 5. Création d'un parking rue de Gréville et sécurisation de l'accès à l'école Léopold Delisle - Demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police – programme 2017.
 6. Passation d'une convention de servitude avec ENEDIS.
 7. Création de la Communauté d'agglomération du Cotentin – élection des conseillers communautaires

✓ *Questions posées au Maire.*

.....
COMMUNICATIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominal par **Madame Joséphine LALLEMAND**.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire, **Madame Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.**

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur COQUELIN adresse ses **CONDOLÉANCES** à **Monsieur et Madame Gérard et Chantal FOUQUET**, pour le décès de leur mère et belle-mère, Madame Yvonne FOUQUET, survenu le 18 décembre 2016

Puis, il fait part des remerciements émanant de :

- **M. Frédéric POISSON, Directeur départemental de la Cohésion Sociale**, pour la mise à disposition de la salle Léopold Delisle, dans le cadre de l'organisation d'une formation « s'exprimer, débattre et échanger autour des différences » par la DDCS en partenariat avec la Maison des Adolescents de la Manche et l'association « Les petits Débrouillards du Grand-Ouest » qui a eu lieu les 28 et 29 novembre.
- **Mme Delphine HUET**, Présidente de l'association de Parents d'Élèves « QUÉVALO », pour l'aide logistique apportée dans le cadre du projet Cirque en juin 2016.
- **L'Association Main dans la Main des Pompiers de Valognes** pour le soutien apporté par la Ville lors de la journée du Téléthon du samedi 3 décembre.
- **Docteur Claude HALBECQ, Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche**, pour la mise à disposition du salon Marcel Audouard dans le cadre de l'organisation, le 8 décembre, d'une réunion d'information à destination des Collectivités du « Nord Manche » sur le thème de la retraite.
- **Madame Josette GIRARD, Présidente départementale de l'Association Alcool Assistance**, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

 **Communauté de Communes du Cœur du Cotentin**

Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, a adressé récemment, un exemplaire des Recueils des Actes administratifs du 2^{ème} semestre 2015 et du 1^{er} semestre 2016.

Ces documents sont tenus à la disposition des Elus au Secrétariat des Assemblées.

 **Prochaines réunions municipales**

Un tableau reprenant les différentes dates prévisionnelles des prochaines réunions de commissions et de conseil municipal, est remis aux Conseillers Municipaux.

M. COQUELIN précise, s'agissant du premier Conseil de l'année 2017, qu'il aura lieu à 19 heures compte tenu que c'est un jour sur semaine. « *Je le précise pour les personnes qui travaillent tard* ».

 **Cérémonie des Vœux**

La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le **lundi 30 janvier, à 18 h 30 au complexe Marcel Lechanoine.**

« Pourquoi le 30 janvier ? Parce que c'est le dernier lundi du mois de janvier et que l'on a pour coutume de retenir cette date pour présenter les vœux à la population valognaise »

 **Procès-verbal du Conseil Municipal.**

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2016, remis aux Conseillers Municipaux lors de la séance du 21 novembre, soumis à leur approbation, est adopté à l'unanimité.

.....

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le MAIRE informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, reçue à la Sous-Préfecture de Cherbourg le 18 avril suivant, donnant délégation au Maire pendant la durée du mandat,

- de réaliser au cours du mandat des prêts dans la limite des sommes inscrites au budget,
- de décider de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et accords-cadres,
- de décider de la passation et du règlement des marchés selon la procédure adaptée,

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a pris les décisions suivantes :

[Extrait de la décision n° 42 du 22 novembre 2016](#)

Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Normandie

Considérant qu'il y a lieu, pour le financement des investissements prévus au budget, de procéder à la souscription d'un emprunt de 96.000 € pour le Service Communal de l'Assainissement,

Vu les résultats de la consultation faite auprès des Etablissements bancaires,

Souscription auprès de la Caisse d'Épargne Normandie à Louvigny (14111) d'un emprunt de 96.000 € pour le Service Communal de l'Assainissement, selon les conditions suivantes :

- Taux fixe : 1,14 %
- Durée : 20 ans
- Remboursement trimestriel
- Échéances constantes
- Mobilisation des fonds avant le 15 décembre 2016

[Extrait de la décision n° 43 du 18 novembre 2016](#)

Salon du Livre

Considérant la participation de la SAS L'ESCALIER – Librairie RYST de Cherbourg en Cotentin dans l'organisation du Salon du Livre les 19 et 20 novembre 2016,

Passation d'une convention de partenariat avec la SAS L'ESCALIER – Librairie RYST fixant les obligations de chacune des parties.

Prise en charge par la Librairie des commandes, de la réception, de la mise en place et la vente des ouvrages des auteurs présents au salon. La librairie versera à la Collectivité une commission d'un montant de 5 % sur les ventes hors taxes effectuées au cours de la manifestation.

[Extrait de la décision n° 44 du 8 novembre 2016](#)

Requalification du Cœur de ville – phase 2 – boulevard Division Leclerc

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires,

Passation d'un avenant n°2 au marché initial conclu le 2 novembre 2015, avec le groupement d'entreprises COLAS IDFN agence LASNON / CCTP / Bouygues énergies et services / Amiot Espaces verts / NORMECA, la SA COLAS IDFN agence LASNON à Brix étant le mandataire du groupement :

- pour un montant de 128.571,53 € HT soit 154.285,84 € TTC, portant le montant total du marché à 1.504.312,81 € HT soit 1.805.175,37 € TTC.

[Extrait de la décision n° 45 du 17 novembre 2016](#)

Travaux de réfection de la voirie rurale Valognes – Huberville – Saint-Cyr

Considérant les résultats de la consultation suite à l'appel public à la concurrence lancé le 21 septembre 2016,

Passation d'un marché selon la procédure adaptée avec la Société COLAS IDFN agence LASNON à Brix, pour un montant de :

- tranche ferme : 48.285,03 € HT soit 57.942,04 € TTC
 - tranche optionnelle : 28.186,07 € HT soit 33.823,28 € TTC
- montant total : 76.471,10€ HT soit 91.765,32 € TTC

Entretien des espaces verts extérieurs de la Ville
Avenant n°1 au marché de procédure adaptée

Passation d'un avenant n°1 avec l'ESAT - Etablissement et service d'Aide par le Travail de Valognes, pour un montant de 521,40 € HT / an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

ENTÉRINE les décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et classées au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Valognes.

.....
2016 - 22/12 - 01

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES - DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

Le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, souhaite accompagner certaines communes, dans la mise en œuvre de projets permettant de conforter leur rôle de centralité et leur attractivité.

A travers le contrat de pôle de services, le Conseil Départemental s'engage pour une durée de quatre ans sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

L'aide financière apportée par le Conseil Départemental sur la durée du contrat, est calculée sur une base de 200 € par habitant avec un seuil de 300.000€ et un plafond de 800.000 €, étant précisé que le volet lié à l'attractivité (aménagement du cœur de ville notamment) doit représenter au moins 50 % de l'enveloppe globale.

Au vu des axes ciblés par cette politique départementale, il est proposé de bâtir le contrat de pôle de services de la ville de Valognes avec le Conseil Départemental autour des deux opérations structurantes suivantes :

- Requalification du cœur de ville : poursuite des travaux de voirie Boulevard Division Leclerc, extension et réhabilitation de la salle du Château, réalisation des phases 3, 4 et 5 du projet établi par le Cabinet Architecture Action ;

- Réhabilitation de l'Hôtel Saint-Rémy en vue d'y installer une maison des Solidarités.

M. COQUELIN ajoute que cela concerne en particulier des communes qui ont été considérées comme des pôles de service ; il y en a 64 dans le Département de la Manche, et Valognes fait partie de ces 64 communes.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à engager les démarches auprès du Conseil Départemental permettant la conclusion d'un contrat de pôle de services,
- et à signer tous les documents y afférant.

2016 - 22/12 - 02 a

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en application des dispositions du décret N°91-298 du 20 Mars 1991, le Conseil Municipal est appelé à autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint technique affecté au sein des établissements scolaires, l'Agent ayant sollicité une nouvelle diminution de son temps de travail pour des raisons personnelles.

Emploi	Ancienne durée	Nouvelle durée	Date d'effet
Adjoint technique	25 heures	19 heures	1 ^{er} Janvier 2017

Sur avis favorable de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 Décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Agent à temps non complet selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au renouvellement des contrats de travail de personnel occupant un poste permanent au sein des services municipaux. Les dispositions suivantes sont proposées :

- Renouvellement du contrat de travail de M. Yann LEMERLE, Animateur à la Direction Action familiale, éducative et sociale pour une durée d'une année à compter du 4 Janvier 2017. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 28 heures et la rémunération basée sur le 1^{er} échelon de l'emploi d'Animateur (indice brut : 366).

- Renouvellement du contrat de travail de Mme Déborah LETERRIER, Adjoint d'animation à la Direction Sports-Loisirs-Jeunesse-Vie associative pour une durée de six mois à compter du 1^{er} Février 2017. La rémunération de l'Intéressée est fixée sur la base du 1^{er} échelon de l'emploi d'Adjoint d'animation (indice brut : 347).

Sur avis favorable de la Commission Finances - Développement local
- Administration générale, réunie le 19 Décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le renouvellement de contrats de travail, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....
2016 - 22/12 - 02 c

PASSATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE VALOGNES ET LE CCAS

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville de Valognes et le Centre Communal d'Action sociale.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'intervention du personnel des services techniques de la Ville de Valognes en vue d'assurer les travaux d'entretien courant des bâtiments propriété du C.C.A.S. et en particulier du Foyer-Résidence Les Mimosas.

Un mémoire récapitulatif des interventions du personnel sera établi annuellement et le titre de recette correspondant sera émis à l'encontre du CCAS.

Sur avis favorable de la Commission Finances - Développement local
- Administration générale, réunie le 19 Décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville de Valognes et le C.C.A.S., selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....
2016 - 22/12 - 02 d

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU COEUR DU COTENTIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Mme Sabine BONNET, Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à la médiathèque a été mise à disposition de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin pour assurer la mise en œuvre du projet de mise en réseau de la lecture publique de la Communauté de Communes.

Cette mise à disposition à raison de 17 heures 30/semaine avait été conclue pour une durée de 8 mois à compter du 1^{er} Mai 2016 et la Communauté de Communes a sollicité son renouvellement pour l'année 2017 afin de permettre à l'Intéressée de poursuivre les travaux engagés dans le cadre de la mission.

Il est précisé que la Communauté de Communes assure le remboursement à la Ville de Valognes du traitement et des charges sociales correspondant au temps de travail imparti à cette mission.

En application des dispositions de l'article 61 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, cette disposition fait l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Sur avis favorable de la Commission Finances - Développement local
- Administration générale, réunie le 19 Décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la mise à disposition d'un Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....

2016 - 22/12 - 03

ATTRIBUTION À TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention sollicitée, auprès de la Ville de VALOGNES par une association valognaise et propose d'allouer à titre exceptionnel le montant suivant :

- **1.000 €** à « **l'ASPPV - Association de Sauvegarde du Patrimoine des Pompiers de Valognes** » pour la restauration du célèbre camion jaune, véhicule unique en France.

M. COURSIER précise que ce véhicule date des années 80 et doit être remis en état et réparé. Le devis présenté, en vue d'obtenir des subventions, est de l'ordre de 8.000 €.

M. COQUELIN intervient (après le signe de Monsieur LAMOTTE), pour indiquer qu'il a d'ailleurs la réplique du camion jaune dans son bureau. « *Pour ceux qui souhaitent le voir, je les invite à passer dans mon bureau tout à l'heure.*

En fait, ce camion jaune fait partie du patrimoine valognais. Retrouvé par hasard, il a été restauré et malheureusement il est de nouveau en panne. Le restaurer est un devoir. »

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale réunie le 19 décembre 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ALLOUE la subvention sollicitée selon le montant proposé.

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts au compte 6574 de la section de Fonctionnement du budget de l'exercice 2016 de la Ville de VALOGNES.

.....

2016 - 22/12 - 04

PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SIPLEC (LECLERC) POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT

Dans le cadre de la passation du marché « fourniture de carburants routiers en station par cartes accréditatives pour les besoins du parc automobile de la Commune de Valognes » signé le 8 décembre dernier avec la Société SIPLEC (LECLERC) sise 26 Quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de passer une convention tripartite de prélèvement automatique entre la Ville de Valognes, le fournisseur et le Comptable du Trésor.

L'Assemblée est appelée à donner son accord à la signature de cette convention.

Conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé le 7 juillet 2014, reçu à la Sous-Préfecture de CHERBOURG le 15 juillet, la convention a été tenue à la disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat des Assemblées de la Mairie.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances, Développement Local, Administration Générale réunie le 19 décembre 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE SON ACCORD** à la passation de la convention tripartite de prélèvement automatique citée ci-dessus,

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

.....
2016 - 22/12 - 05

CRÉATION D'UN PARKING RUE DE GRÉVILLÉ ET SÉCURISATION DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE LÉOPOLD DELISLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait donné son accord, lors de la séance du 16 décembre 2013, pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL n°433, sise rue de Gréville, contiguë au groupe scolaire Léopold Delisle.

Ce terrain, d'une superficie de 599 m², correspondait à l'emplacement réservé n°5, fixé au Plan Local d'Urbanisme, lequel avait été justifié par la nécessité d'y créer un parc de stationnement automobile. Suivant l'acte notarié signé le 6 février 2014, la commune est, à ce jour, propriétaire de cet espace foncier. Comme indiqué dans l'acte notarié d'acquisition, un mur séparatif en pierre a été construit au printemps 2016, sur la limite ouest, pour soutenir le futur parking.

La ville envisage maintenant des travaux d'aménagement de ce parc de stationnement automobile. Le projet présenté permettrait la création de 49 places de stationnement de façon à favoriser et fluidifier la circulation aux abords de ce groupe scolaire par un sens unique. A noter qu'une première partie de ce nouveau parking, totalisant 24 places dont 1 emplacement PMR,

serait aménagée de façon définitive, alors que la seconde moitié, totalisant 25 places de stationnement, serait aménagée de façon provisoire avec une finition en enduit superficiel.

Par ailleurs, une zone d'« arrêt minute », matérialisée par deux emplacements, serait aménagée devant l'établissement, afin de faciliter la dépose et la reprise des enfants, notamment aux horaires d'entrée et de sortie d'école. En outre, un cheminement piéton, délimité par un muret bas le long de la rue de Gréville, permettra de garantir la sécurisation des piétons, du nouveau parking jusqu'à l'entrée de l'école.

Les travaux consisteraient notamment à :

- Empierrer la surface de 1 000 m² pour stabiliser la plateforme du futur parc de stationnement.
- Créer un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales sur 50 ml, pour notamment reprendre les eaux de ruissellement.
- Créer 4 points lumineux pour éclairer la surface du parking.
- Mettre en œuvre un enrobé à chaud sur la première partie du parking et un enduit superficiel sur la seconde moitié.
- Matérialiser la délimitation des 49 places nouvelles de stationnement.
- Créer un passage piéton et une brèche au niveau du mur de la rue de Gréville pour assurer la continuité du cheminement des piétons jusqu'à l'entrée de l'école.

Ces travaux représentent une dépense estimative de 115 000,00 € TTC.

M. COQUELIN précise « que c'est un dossier important pour la sécurisation et Odile SANSON avait d'ailleurs appuyé sur ce point, il y a quelques mois de cela, pour améliorer la sécurité des élèves et des parents de cette école. Je pense que cela va être chose faite avec ce parking. Mais je tiens à préciser que ce parking ne servira pas uniquement à l'école ».

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 décembre 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le programme de travaux relatif à la création d'un parking rue de Gréville pour un montant de 115 000,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme afférents au projet ;
- **et SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de la Manche au titre de la dotation 2017 du produit des amendes de police.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le but d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique dans le secteur de l'ilot municipal et de la rue Léopold Delisle, il est nécessaire de poser un coffret de type REMBT 300. Cet équipement serait encastré au niveau d'un mur en retour situé sur le parking de la rue Léopold Delisle.

Le projet proposé par les services d'**ENEDIS**, prévoit l'implantation du coffret sur la parcelle cadastrée AO 131. Cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune, il est nécessaire d'établir une servitude de passage pour autoriser ces travaux.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 décembre 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention de servitudes avec ENEDIS afin de permettre l'implantation d'un coffret de type REMBT 300.
- **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

.....
Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monsieur COQUELIN demande une suspension de séance de 30 secondes pour aller chercher un document dans son bureau.

2016 - 22/12 - 07

CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN - ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet de la Manche a pris, le 4 novembre dernier, un arrêté portant création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté d'agglomération du Cotentin issue de la fusion des Communautés de Communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Église, de la Saire et de l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague.

Par arrêté du 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet de la Manche a constaté le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'effectif de l'organe délibérant de ce nouvel EPCI s'établit ainsi à 221 membres.

Pour Valognes, le nombre de conseillers communautaires s'élève à 4.

Le nombre de sièges attribués est donc inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal.

C'est pourquoi en application de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, 1° - alinéa c, les membres du nouvel organe délibérant doivent être élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

M. COQUELIN souligne que 221 délégués représenteront les 132 communes puisqu'il y aura 132 communes réunies dans le grand Cotentin. *« J'en profite pour vous donner quelques chiffres impressionnants, quand même, car le Cotentin va être le 4^{ème} territoire de la Normandie. C'est 1.400 km², c'est 182 000 habitants et donc pour gérer, organiser, diriger cet EPCI, il y aura 221 délégués. »*

Puis il revient sur le nombre de délégués : *« Je sais que chacun d'entre vous considérera que c'est peu pour Valognes. Je vous rappelle que nous avions 12 délégués dans la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin. Nous ne serons plus que quatre dans cette nouvelle organisation.*

Permettez-moi, mes cher(e)s Collègues, de faire un commentaire personnel sur ce nombre de délégués. Je pense d'ailleurs qu'il faudra sûrement que l'État revienne sur ce nombre. Je ne sais pas dans quelle proportion mais il ne semble pas normal que des communes nouvelles, parce qu'elles sont communes nouvelles représentant moins d'habitants que la nôtre, soient représentées d'une façon plus importante. Ainsi, la commune nouvelle de La Hague a 19 représentants, la nouvelle commune de Bricquebec en Cotentin aura 6 représentants alors qu'elle est à moins de 6.000 habitants ... Nous, qui sommes à un peu plus de 7.000 habitants, nous avons 4 représentants. Je ne crois pas qu'il y ait là une équité et je ne peux que le regretter à titre personnel ».

Il poursuit : *« considérant que ce Grand Cotentin, nous avons à le construire tous ensemble et avec le moins de clivages possibles, il est normal que l'ensemble des Valognaises et des Valognais soit représenté ; c'est la raison pour laquelle, mes cher(e)s collègues, je vais vous faire la proposition d'une liste de quatre noms pour représenter l'ensemble du Conseil Municipal de Valognes à la Communauté d'Agglomération ».*

Candidature de la liste « Valognes pour tous », ouverte à la liste « Ensemble pour Valognes »

- Jacques COQUELIN
- Anne-Marie GOLSE
- Jean-Louis VALENTIN
- Fabrice RODRIGUEZ

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a d'autres candidats, si une autre liste veut faire une proposition, ou une intervention.

Il cède la parole à Monsieur RODRIGUEZ.

« Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cher(e)s collègues,

Le Grand Cotentin est à la veille de sa naissance. Vous l'avez dit, nous devons choisir nos 4 représentants au Conseil communautaire au lieu des 12 que nous avions à la 4C. Vous le savez, j'ai toujours souhaité encourager la création du Grand Cotentin pour des raisons simples : notre territoire est naturellement enclavé, administrativement morcelé. Nous devons nous réorganiser pour mieux nous développer en étant forts de 182.000 habitants, un partenaire de poids des agglomérations du Havre, de Caen et de Rouen dans la Grande Normandie. Il était plus qu'urgent de se regrouper pour mieux faire face aux problématiques actuelles. Nous devons renforcer la promotion de l'attractivité du territoire en favorisant la création d'emplois par son développement économique dans la perspective d'inverser les flux démographiques, comme ce fut le cas par le passé.

Nous devons proposer une offre touristique cohérente pour nos visiteurs à l'échelle d'un pays dont le seul nom est porteur et qui pourrait prochainement - je l'espère - s'étendre et s'enrichir du tourisme de mémoire.

Nous devons développer une politique environnementale ambitieuse qui favorise le développement durable de notre territoire. Bien d'autres enjeux pourraient être ici déclinés ; ils seront maintenant partie intégrante du diagnostic de territoire et des objectifs de la politique communautaire, ce dont nous réjouissons.

Ingrid DESRUES, Sylvie HERVIEU, Didier GOUJON et moi-même avons toujours milité pour ce projet auprès de nos concitoyens dans nos échanges informels, comme dans les instances municipales et communautaires car ce projet est d'intérêt général.

Aujourd'hui, le travail des directeurs généraux des services communautaires, des cabinets d'études, du comité de pilotage a bien avancé ; l'organisation de la gouvernance de la future agglomération se dessine avec la perspective de la création de conseils de territoire qui garantiront la proximité dans les anciennes communautés de communes. Pour autant, la mise en œuvre du Grand Cotentin reste complexe et elle prendra du temps.

Jean-Louis VALENTIN le sait bien, je veux saluer ici les engagements qu'il a pris sur les modalités d'exercice de la présidence qu'il sollicite ; comme je veux saluer la réussite du partenariat créé depuis plusieurs mois maintenant, entre Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg en Cotentin, qui vient d'annoncer qu'il ne sera pas candidat à la présidence et Jean-Louis VALENTIN, président de la 4C, qui depuis des mois se sont associés au-delà des clivages politiques pour œuvrer à la construction difficile de ce grand Cotentin.

Ici, donc à Valognes, siège politique du grand Cotentin, nous nous sommes entendus sur les bases d'un accord politique qui fait écho et honneur aux engagements de Jean-Louis VALENTIN et Benoît ARRIVÉ, qui démontre la volonté forte de réussir ensemble la mise en œuvre de ce beau projet de territoire. Je vous remercie.

M. COQUELIN remercie son collègue et souligne que *« oui, vous l'avez dit, et j'aurais peut-être dû l'évoquer tout à l'heure dans mon premier propos, notre Premier Ministre a effec demandé que l'on construise ce Cotentin hors des clivages politiques. Je souscris totalement à cette volonté »*.

M. COURSIER prend ensuite la parole : *« Pour être plus complet, le Premier Ministre a également demandé que, bien que la parité ne soit pas obligatoire, elle essaie d'être respectée au maximum. Et quand on voit ce qu'il s'est passé par exemple à Bricquebec ou autres, on ne voit pas beaucoup de femmes dans la future assemblée »* soulignant que *« beaucoup de Maires ruraux, qui sont tous seuls dans cette assemblée, sont essentiellement masculins. Cela veut dire que cette assemblée aura peu de représentation féminine et nous ne contribuerons pas, nous, à rétablir cet équilibre »*.

M. COQUELIN en convient en effet, et il s'en excuse auprès de toutes les dames ajoutant que cette parité n'est hélas pas réalisable.

M. VALENTIN souhaite ajouter quelques mots pour *« vous remercier Monsieur le Maire, d'abord de m'avoir fait figurer sur cette liste, vous remercier du soutien que vous m'apportez dans cette candidature à la présidence, remercier l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale du soutien qu'ils m'apportent aussi. Et, je voudrais également exprimer ma gratitude à Monsieur RODRIGUEZ pour les paroles qu'il vient d'avoir »*.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	28
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	1
Suffrages exprimés :	26

La liste « Valognes pour tous », ouverte à la liste « Ensemble pour Valognes, a obtenu 26 voix.

Sont donc élus, Conseillers communautaires :

- Jacques COQUELIN
- Anne-Marie GOLSE
- Jean-Louis VALENTIN
- Fabrice RODRIGUEZ

M. COQUELIN prend ensuite la parole : *« mes cher(e) collègues, je voudrais vous remercier pour votre vote, je pense parler au nom des 4 représentants pour vous dire que nous serons bien sûr vos représentants. Nous serons évidemment attentifs à l'ensemble des dossiers pour le développement de ce Cotentin. Moi aussi, je partage les propos qui ont été tenus tout à l'heure par Monsieur RODRIGUEZ s'agissant de ce développement du Cotentin. A nous de le construire, j'ai toujours dit d'ailleurs que le Cotentin ne sera que ce que nous en ferons nous-mêmes. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour l'ensemble du territoire et pour que Valognes y trouve véritablement sa place.*

Je suis ravi que mes collègues Maires aient entendu la demande que j'ai formulée depuis longtemps et qu'ils aient donné un avis favorable pour que Valognes soit la capitale ou le siège politique de ce Cotentin.

Sa situation géographique, son histoire, notre histoire, ce que Valognes a fait pour l'ensemble du Cotentin depuis des siècles, tout cela démontre notre volonté locale et ancrée ici, très fortement, d'exister dans ce Cotentin et de rayonner aussi au cœur de celui-ci.

Voilà ce que je voulais dire à l'issue de ce vote ».

.....

Enfin, Monsieur COQUELIN indique que la réunion n'est pas tout à fait finie parce qu'il ne voulait pas partir sans présenter à ses Collègues ce que Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a apporté et propose à ce dernier d'effectuer la présentation lui-même. Il s'agit du diaporama du futur centre aquatique, le centre aquatique du Cotentin, qui sera implanté sur la commune.

Monsieur VALENTIN ajoute que les élus pourront regarder également les « *planches physiques* » qu'il a apportées.

Monsieur Coquelin souligne que sur les trente-et-une candidatures reçues et présentées anonymement, le choix s'est d'abord porté sur quatorze candidats. En final, parmi les trois candidatures sélectionnées, le Jury a retenu Jean GUERVILLY de SAINT-BRIEUC.

Monsieur Valentin précise que cet architecte est associé à un cabinet caennais, celui de Monsieur Alain BERNARD.

Monsieur COQUELIN détaille l'ensemble du projet - parties intérieures et extérieures - soulignant les grandes façades vitrées apportant beaucoup de luminosité et la toiture végétalisée. Il ajoute que le jury a été séduit par le positionnement des vestiaires lesquels disposent d'une sortie directe sur les bassins.

Selon lui, *« Un très beau projet que la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin construit petit à petit avec ses collègues de Montebourg et du Val de Saire. On n'en parlait pas beaucoup, on nous posait souvent des questions et, je crois que là, la réponse est sous vos yeux. Avant de présenter cela, il fallait beaucoup de réflexion et de travail. Je suis ravi de voir que nous en arrivons à la partie opérationnelle ».*

Monsieur COQUELIN, en réponse à la question posée sur l'ouverture de cet équipement, indique que celle-ci est prévue fin 2019, début 2020.

Monsieur VALENTIN abonde dans ce sens, précisant « *qu'il faut être réaliste, quand on avance des dates ; le réalisme c'est ce que vient de dire Jacques COQUELIN, c'est fin 2019, début 2020. Il faut mieux faire les travaux correctement que de se presser et avoir des maléfactions* ».

Monsieur COQUELIN ajoute, au nom de la Communauté du Cœur du Cotentin, que l'architecte du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire a également été choisi. C'est un architecte de Caen - Saint-Contest.

Monsieur COQUELIN remercie le Président d'avoir donné la primeur au Conseil Municipal de cette présentation, même si les élus communautaires l'ont vue au cours de la réunion du Conseil communautaire de ce soir.

Aucune question n'étant posée, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COQUELIN ajoute un mot, très rapidement, pour souhaiter à ses Collègues de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. « *Un Noël de joie, un Noël de paix. Je dis cela un peu solennellement, parce que quand on voit ce qui s'est passé encore chez nos amis de Stolberg, nous ne pouvons qu'espérer la paix. Par solidarité avec le peuple allemand, j'ai fait mettre en berne l'ensemble des drapeaux sur la façade de l'Hôtel de Ville et j'ai fait hisser, puis mettre en berne le drapeau allemand. En ces temps extrêmement difficiles, il me semble important d'avoir des périodes de « break » en famille, avec ceux qu'on aime.*

Je vous souhaite un bon Noël en famille avec tous ceux que vous aimez. Dans les premiers mois de l'année 2017, nous aurons beaucoup, beaucoup de travail pour construire le Cotentin.

Je sais que vous en avez tous envie parce qu'il y a quatre représentants ce soir qui sont sortis des urnes et je vous en remercie. Mais nous ne pourrons pas tout faire seuls, il faudra évidemment que l'ensemble du Conseil Municipal travaille dans cet esprit et dans ce sens et je sais pouvoir compter sur vous. Je le dis du fond du cœur ».

Il remercie ses collègues et lève la séance à 21 heures 15.